



PRÉFECTURE DE LA REGION NORD – PAS DE CALAIS

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Communiqué de presse
3 mars 2009

NORD – PAS DE CALAIS, CREATION DE LA DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Décret n° 2009-235 du 27 février 2009

La DREAL, le nouveau service régional unifié du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, vient d'être créée. Sa direction a été confiée à Michel Pascal.

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle de l'Environnement ainsi que celles du logement et de la ville. Les DREAL sont issues de la fusion des DIREN, des DRE et des DRIRE. 8 DREAL sont créées en 2009, 13 en 2010 et 4 en 2011.

Des objectifs

- Une cohérence et une légitimité renforcées pour une action en faveur du développement durable.
- Un pilotage unique des politiques du ministère en région.
- Une place réaffirmée de la politique du logement et de la rénovation urbaine.

Des missions

- Elaborer et mettre en oeuvre les politiques de l'État en matière d'environnement, de développement et d'aménagement durables.
- Elaborer et mettre en oeuvre les politiques de l'État en matière de logement, notamment le développement de l'offre de logements, la lutte contre l'habitat indigne et la rénovation urbaine.
- Veiller à l'intégration des principes et objectifs de développement durable dans la mise en oeuvre des actions conduites par l'État.
- Evaluer ou faire évaluer l'impact environnemental de ces actions,
- Assister les autorités administratives dans leur rôle d'autorité environnementale sur les plans, programmes et projets.
- Contribuer à la définition de la stratégie du ministère et des établissements publics en région et piloter sa mise en oeuvre.
- Promouvoir la participation des citoyens dans l'élaboration des projets du ministère ayant une incidence sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.
- Contribuer à l'information, à la formation et à l'éducation des citoyens aux enjeux du développement durable.
- Contribuer à sensibiliser les citoyens aux risques.

« Avec la richesse que constituent les femmes et les hommes de la DREAL, issus de filières diversifiées, l'ambition de la DREAL est de garantir un développement régional responsable, pérenne et harmonieux de l'Homme dans un environnement préservé »

La DREAL Nord - Pas de Calais rassemble plus de 500 personnes issues de la DIREN, de la DRE et de la DRIRE.

L'objectif de la DREAL est de mettre en oeuvre à l'échelon régional les politiques du MEEDDAT et du Ministère du Logement et de la Ville dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

Sous l'autorité du préfet de région, elle a pour vocation de lutter contre le changement climatique, de développer les transports doux et l'intermodalité, de prévenir les risques technologiques et naturels, de réduire la pollution de l'air et de l'eau, de stopper l'érosion de la biodiversité, de promouvoir une ville durable, de répondre aux importants besoins en logement, de connaître et de faire connaître l'environnement et d'impulser un nouveau modèle de développement.

Son rôle est de développer une capacité d'expertise et d'action, un outil permettant de renforcer l'action de l'Etat et de rendre celle-ci plus pertinente, comme par exemple dans le domaine des risques technologiques.

Des missions nouvelles sont créées, d'autres évolueront, en application des lois Grenelle. Des moyens nouveaux sont affectés à cette fin. Pour 2009, 18 agents ont vocation à renforcer la DREAL dans ce cadre.

La DREAL est organisée en sept services thématiques appuyés par quatre unités territoriales, par des services support et des missions rattachées au directeur.

Le service risques regroupe l'ensemble des thèmes risques, technologiques, naturels, industriels et sanitaires ; il pilote l'inspection des installations classées.

Le service préservation des milieux, prévention des pollutions a pour vocation de réduire les pressions industrielles, agricoles et urbaines sur les milieux (eau, nature, sol, air...). Il est organisé selon une approche par milieux.

Le service énergie climat habitat logement aménagement des territoires œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans tous les secteurs de l'économie.

Le service connaissance et évaluation réunit et apporte la connaissance, dans ses champs d'activité, à l'ensemble des acteurs socio-économiques.

Le service transports et véhicules est chargé du contrôle des véhicules et des transports, partie intégrante de la sécurité routière.

Le service déplacement intermodalité infrastructures vise à agir sur la demande de déplacement et à améliorer l'offre coordonnée de déplacements en favorisant l'intermodalité et à assurer l'aménagement et la requalification environnementale du réseau routier national.

Le service développement industriel et technologique s'attache au développement de la compétitivité des entreprises et des territoires. Le développement industriel et la métrologie sont positionnés de manière provisoire en DREAL, dans l'attente de la création des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

La création de la DREAL est un des actes majeurs de la révision générale des politiques publiques.

Contact

Christine Diéval – responsable de la cellule communication – 03 59 57 83 22

christine.dieval@developpement-durable.gouv.fr

web : www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

DREAL Nord – Pas de Calais

44 rue de Tournai - BP 259 - 59019 LILLE Cedex - Tél : 03 20 13 48 48 - fax : 03 20 13 48 78